

## Inscription

L'inscription au transport scolaire **doit être renouvelée** chaque année.

Quel que soit le réseau de transport emprunté, chaque élève doit disposer d'un titre de transport valable, même s'il bénéficie de la gratuité.

En fonction de vos trajets et de vos choix, Hérault Transport vous oriente sur le ou les réseaux les mieux adaptés à vos déplacements.

### Inscription en ligne

Cette année, les inscriptions se font sur une **nouvelle plateforme**, plus complète et interactive. Vous aurez désormais la possibilité de :

- ✓ **Suivre** les demandes et prestations de transport de vos enfants sur un **compte famille unique** ;
- ✓ **Effectuer** vos paiements sécurisés en **1 ou 3 fois sans frais** (abonnements liO Hérault Transport) ;
- ✓ **Télécharger** vos attestations de paiement.

Pour tout renouvellement ou nouvelle demande d'inscription, la **création d'un nouveau compte famille est obligatoire**. N'oubliez pas de joindre les pièces justificatives demandées.

### Circuit scolaire liO

Pour les élèves résidents sur la Métropole de Montpellier et **inscrits sur un circuit scolaire** réalisé par liO Hérault Transport, une carte liO Hérault Transport sera adressée gratuitement.

Pensez à valider votre titre à chaque montée dans le car.

### Avant le 31 juillet

S'inscrire sur [www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions](http://www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions).

L'inscription est gratuite !

## L'élève est-il un «ayant droit» ?

Les élèves ayants droit bénéficient d'un abonnement à tarif subventionné.

Pour qu'un élève soit considéré comme « ayant droit », il doit répondre aux 4 conditions ci-dessous :

- 1 Lieu de résidence** : l'élève doit résider dans le département de l'Hérault ;
- 2 Etablissement scolaire et niveau d'enseignement** : l'élève doit être inscrit dans un établissement public ou privé sous contrat avec l'État, de la maternelle à la terminale (niveau bac ou équivalent) ;
- 3 Respect de la carte scolaire en primaire et au collège** : l'élève doit être scolarisé dans l'école dont dépend sa commune ou son quartier, selon la carte scolaire en vigueur définie par les services académiques, ou dans une école différente pour suivre un enseignement spécialisé (voir détails dans le règlement du transport scolaire) ;
- 4 Respect des 3km** : la distance minimale entre le domicile et l'établissement scolaire doit être de 3 km.

Si l'une au moins des conditions n'est pas remplie, l'élève est réputé « non ayant droit ». En fonction du périmètre de son trajet domicile – établissement et sous réserve des places disponibles, il peut tout de même s'inscrire au transport scolaire en souscrivant à un abonnement scolaire au tarif « non ayant-droit » ou en s'acquittant d'un titre commercial du réseau emprunté.

# Guide

# Tarifaire



# Rentrée

# 2024 2025



## Règlement du Transport Scolaire

A consulter sur le site :  
<https://www.herault-transport.fr/reglements>

## Vous habitez sur le territoire de la Métropole de Montpellier

- ✓ **Pour vous rendre dans votre établissement scolaire vous utilisez uniquement le réseau TaM :**  
Pour obtenir votre Pass TaM gratuit : rendez-vous sur l'appli M'Ticket TaM (disponible gratuitement sur App Store et Google Play), depuis le site [tam-voyages.com](http://tam-voyages.com) ou en Espace mobilité TaM pour obtenir votre Pass gratuit en toute simplicité.



### Agence TaM

6 rue Jules Ferry MONTPELLIER  
Tél : 04 67 22 87 87  
Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00  
Fermée les samedis, dimanches et jours fériés.

- ✓ **Pour vous rendre dans votre établissement scolaire vous utilisez le réseau ou un service scolaire liO Hérault Transport :**  
Vous devez vous inscrire sur [www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions](http://www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions) avant le 31 juillet. L'inscription est gratuite. Une carte Hérault Transport vous sera adressée gratuitement, à valider à chaque montée dans le car.
- ✓ **Vous êtes scolarisé(e) dans un établissement situé en dehors du périmètre de la Métropole :**  
Vous avez le choix entre les abonnements scolaires Libre-Circulation Monomodale & Libre-Circulation Intermodale liO Hérault Transport.

**Vous habitez sur le territoire de la Métropole de Montpellier** et vous êtes scolarisé(e) dans un établissement situé en dehors du périmètre de la Métropole, vous bénéficiez des abonnements scolaires liO Hérault Transport :

| ABONNEMENT SCOLAIRE                                    | DESCRIPTIF  | BENEFICIAIRES  | TARIFS  |
|--|---|--|---|
| Libre-Circulation Monomodale<br>liO Hérault Transport  | <b>Libre-circulation sur le réseau liO Hérault Transport</b><br>Correspondance sur le réseau TAM autorisée les jours scolaires pour les élèves inscrits dans un établissement situé dans la Métropole de Montpellier. | Elèves domiciliés dans l'Hérault (hors périmètre urbain) | Elève ayant droit : <b>Gratuit</b><br>Elève non ayant droit : <b>195€ / an</b><br>(Même tarif si train TER liO ou autre réseau liO d'Occitanie) |
| Libre-Circulation Intermodale<br>liO Hérault Transport | <b>Libre-circulation sur plusieurs réseaux :</b><br>liO Hérault Transport + réseaux urbains partenaires (BeeMob Béziers, TAM Montpellier, Cap'Bus Hérault Méditerranée, Transp'or Pays de l'Or)                       | Elèves domiciliés dans l'Hérault (hors périmètre urbain) | Elève ayant droit : <b>75€ / an</b><br>Elève non ayant droit : <b>225€ / an</b>   |

Tous les abonnements scolaires liO Hérault Transport sont valables de la rentrée scolaire au 31 août, vacances et week-ends inclus.

La carte de transport est valable 5 ans, conservez-la. En cas de perte ou de détérioration de la carte, un duplicata pourra vous être édité au tarif de 10€.

**Les inscriptions au-delà du 31 juillet** donneront lieu à l'application d'une participation forfaitaire de 25 € selon les conditions définies au règlement du transport scolaire de l'Hérault articles 3.2 et 4.2 (sauf justification pour une affectation tardive dans un établissement scolaire ou un déménagement récent).

Ouverture service Accueil et Inscriptions  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30  
et les lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 16h30

Contact : [inscription@herault-transport.fr](mailto:inscription@herault-transport.fr)  
[www.herault-transport.fr](http://www.herault-transport.fr)  
Téléphone : 04 34 888 999